



Que faire après une perquisition en mon absence ?

Par **Aman**, le **19/12/2012** à **20:14**

Bonjour,

J'aimerais avoir des aides. Mon appartement a été perquisitionné pendant mon absence, du coup, les flics ont détruit ma porte d'entrée et pas mal de dégâts à l'intérieur. A mon retour du travail, je me suis rendu au commissariat pour avoir des informations et, là, on m'a dit que commissariat avait reçu l'ordre du procureur de Paris d'intervenir chez moi.

Qui dois payer les réparations ? Je précise que je n'ai rien à me reprocher, je n'ai jamais eu affaire avec la justice.

Merci.

Par **chris_Idv**, le **03/01/2013** à **17:55**

Bonjour,

Les réparations seront payées par l'Etat français ... un jour.

Contactez un avocat qui vous aidera à demander une indemnisation de gré à gré au procureur de la république.

Cordialement,